

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-6 25SGADL0088

**SEANCE DU
26 JUIN 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 48
Date de convocation : 20 juin 2025
Date d'affichage : 30 juin 2025

OBJET : Direction de la Gestion des Déchets - Service ingénierie et contrats - Création d'un emploi permanent
--

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 63
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 63
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 15 • n'ayant pas donné pouvoir : 8

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 26 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle Bourdelle EMBARCADERE - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Eric COMMEAU
Mme Marie-Thérèse FRIZOT
Mme Marie-Claude JARROT
M. Frédéric MARASCIA
M. Jean PISSELOUP
Mme Fabrice VESVRES
M. BAUDIN (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. DE ABREU (pouvoir à M. Enio SALCE)
M. DUMONT (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. Yohann CASSIER)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
Mme LODDO (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER)
M. LUARD (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
M. MEUNIER (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
Mme PERRIN (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Thierry BUISSON



Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 à L.332-12 relatifs à la création des emplois,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire en date du 15 décembre 2021,

Vu le budget de l'établissement,

Vu le tableau des effectifs,

Le rapporteur expose :

« Afin de répondre aux objectifs européens de réduction et de recyclage des déchets, la France s'appuie depuis de nombreuses années sur les dispositifs de responsabilités élargies des producteurs (REP). Il s'agit d'un système obligeant les émetteurs sur le marché de différents produits de s'associer, soit pour gérer la fin de vie des déchets occasionnés par leurs produits, soit pour financer les acteurs de la gestion de ces déchets, dont les collectivités territoriales. La première et la plus importante est celle sur les emballages, avec la création en 1992 du premier éco-organisme, Eco-emballages devenu CITEO. La multiplication de ces REP dans le secteur des déchets complexifie souvent le travail (notamment en déchetterie), mais permet également d'investir des champs nouveaux et pertinents avec des financements importants à la clef. C'est le cas depuis 2022 environ, avec l'apparition de nombreux dispositifs qui concernent les déchets dans l'espace public : nettoyage, dépôts sauvages ou gestion des déchets abandonnés.

Il paraît aujourd'hui intéressant pour la Communauté Urbaine d'animer une dynamique communautaire sur le sujet, en lien direct avec ses communes adhérentes. Cette dynamique permettrait d'engager les communes sur ces sujets, qui vont devenir de véritables enjeux politiques dans les mois à venir. Il s'agit notamment d'engager la CUCM sur la gestion des mégots dans l'espace public (éco-organisme Alcôme), du tri dans l'espace public et de la gestion des dépôts sauvages (éco-organisme CITEO).

Un travail important de diagnostic est nécessaire pour ensuite pouvoir engager des actions spécifiques, portant soit sur des modifications techniques, soit sur de la communication. La mise en place de ces actions pourrait amener une recette annuelle d'environ 150 000€ une fois la contractualisation avec les éco-organismes effectuée.

Afin de porter cette dynamique, il est proposé :

- De créer un emploi permanent à temps complet de chargé des politiques intercommunales de nettoyage au sein du service ingénierie et contrats de la Direction de la Gestion des Déchets, à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la filière technique de catégorie B sur les grades de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe, technicien principal de 1^{ère} classe.

Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi permanent de Chargé des politiques intercommunales de nettoyage pourra être exercé par un agent contractuel relevant de la filière technique, de la catégorie B : technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe dans les conditions prévues par les articles L.332-8 à L.332-12 du Code général de la fonction publique.

Dans une telle hypothèse, l'agent retenu devra justifier d'une expérience professionnelle significative dans son secteur d'expertise. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et au régime indemnitaire applicable. Elle tiendra notamment compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice et de celles détenues par l'agent ainsi que de son expérience.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De créer un emploi permanent, à temps complet, de Chargé des politiques intercommunales de nettoyage au sein du service ingénierie et contrats de la Direction de la Gestion des Déchets à raison de 35 heures hebdomadaires, emploi relevant de la filière technique de catégorie B sur les grades de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe, technicien principal de 1^{ère} classe,
- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire,
- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus,
- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 27 juin 2025
et publié, affiché ou notifié le 27 juin 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI



Le secrétaire de séance,
Thierry BUISSON

